

Note de synthèse :
**Les incidences de la
COVID-19 en Afrique**

20 MAI 2020

Résumé analytique

Il est trop tôt pour prendre la mesure de toutes les incidences de la COVID-19 en Afrique. À ce jour, le constat est varié. Il existe des raisons de s'inquiéter, mais aussi des raisons d'espérer. Les premières estimations des conséquences de la pandémie sur le continent étaient pessimistes. Toutefois, le nombre relativement faible de cas de COVID-19 signalés jusqu'à présent a fait naître l'espoir que les pays africains pourraient échapper aux pires effets de la pandémie. Bien que le virus soit présent dans tous les pays africains, la plupart d'entre eux ont recensé moins de 1 000 cas. L'Union africaine a réagi rapidement en approuvant en février une stratégie commune pour le continent et en complétant les efforts des États Membres et des communautés économiques régionales par la mise à disposition d'une plateforme de santé publique.

La prudence s'impose cependant, car nous sommes au début du cycle de vie d'une maladie qui n'est pas encore totalement connue et pour laquelle nous avons observé un schéma constant d'évolution lente tout d'abord, puis exponentielle, du nombre de cas. Les faibles chiffres enregistrés à ce jour pourraient s'expliquer par des capacités minimales de dépistage et de signalement des cas. L'OMS a appelé l'attention sur le fait que la pandémie pourrait tuer entre 83 000 et 190 000 personnes dans 47 pays africains au cours de la première année, en fonction

principalement des réactions des gouvernements, et les conséquences socioéconomiques pourraient être latentes durant plusieurs années.

En outre, comme dans d'autres régions, la pandémie de COVID-19 en Afrique ne présente pas un seul et même visage. Elle affecte les pays africains de différentes façons, selon leurs forces et leurs faiblesses. Ainsi, un tiers seulement des Africains peuvent se laver les mains convenablement, et on compte moins d'un médecin pour 1 000 personnes sur le continent¹. Certains pays ont néanmoins tiré un grand nombre de leçons pertinentes des précédentes épidémies de VIH/SIDA et d'Ebola en ce qui concerne la participation des populations, la communication des risques et l'adaptation de méthodes locales et innovantes en vue de mettre au point des approches africaines de suivi de la propagation de la maladie. Les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies renforcent les capacités de la région en développant les moyens de dépistage, en favorisant une gestion de la pandémie fondée sur les connaissances et en soutenant les efforts que font les gouvernements pour mobiliser les ressources nécessaires à une action sanitaire durable.

Tandis que les effets immédiats de la pandémie dans le domaine de la santé continuent d'évoluer, les conséquences indirectes dans

¹ Banque mondiale - <https://data.worldbank.org/indicator/SH.MED.PHYS.ZS?end=2015&locations=ZG&start=1994>.

d'autres domaines sont déjà lourdes. Ce sont l'insécurité alimentaire, le manque de fournitures médicales, la perte des revenus et des moyens de subsistance, les difficultés à appliquer les mesures sanitaires et de distanciation physique, une crise de la dette qui menace, ainsi que les risques qui en découlent sur les plans politique et de la sécurité. La présente note d'orientation donne un aperçu des effets immédiats de la pandémie sur la santé, les économies, la paix, la sécurité, les droits humains et l'aide humanitaire en Afrique. Elle expose les mesures que prennent actuellement les parties prenantes africaines et extérieures pour répondre à la crise et fournit des recommandations visant à préserver les acquis de la lutte contre la pandémie et à exploiter au maximum les possibilités de relèvement, dans la perspective d'un avenir plus inclusif et plus durable, au fur et à mesure que les pays sortent de la crise.

L'ANALYSE DONT IL EST RENDU COMPTE CI-APRÈS FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :

SANTÉ :

À l'échelle mondiale, la réponse sanitaire doit privilégier la solidarité envers les pays en développement, la santé étant considérée comme un bien public universel. Avec l'appui de leurs partenaires, les pays africains peuvent prendre des mesures pour renforcer les capacités de dépistage, améliorer l'accès aux fournitures médicales et accroître la participation aux recherches sur un vaccin et des traitements ; accroître la production et l'innovation par la collaboration intra-africaine ; avoir recours à un plus grand nombre d'agents de santé communautaires, qui se sont avérés efficaces durant les crises sanitaires précédentes ; et renforcer

les capacités des personnels médicaux, notamment en tirant parti des compétences de la diaspora. Dès qu'un vaccin ou des traitements médicaux contre la COVID-19 auront été découverts, il est primordial que l'Afrique puisse y avoir accès sur un pied d'égalité. De plus, ces mesures doivent s'inscrire dans un effort global visant à renforcer la résilience et la préparation des systèmes de santé, qui seront de plus en plus exposés à des risques, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles liées aux changements climatiques ou de conflits.

CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES :

Pour faire face aux conséquences économiques et sociales dévastatrices de cette crise, nous avons besoin d'un ensemble de mesures à l'échelle mondiale représentant un pourcentage à deux chiffres du produit intérieur brut mondial. S'agissant de l'Afrique, cela correspond à plus de 200 milliards de dollars des États-Unis. Tous les partenaires de l'Afrique doivent se mobiliser. Nous avons également besoin d'un moratoire général sur la dette des pays africains, ainsi que d'options détaillées en ce qui concerne sa soutenabilité et de solutions aux problèmes structurels de la dette à l'échelon international. Un accroissement des ressources allouées par les institutions internationales de prêt, notamment sous la forme d'une augmentation des droits de tirage spéciaux du FMI, sera également essentiel pour que la région puisse faire face aux conséquences de la pandémie. Il est essentiel que parmi les mesures visant à remédier aux effets économiques et sociaux de la crise figure un soutien direct permettant aux ménages de subvenir à leurs besoins et aux entreprises de demeurer solvables. Il faut concentrer les efforts sur les plus touchés. Les mesures prises jusqu'ici par les gouvernements africains pour sauver des vies et préserver les moyens de subsistance, dans le cadre d'une

approche axée sur les individus, et leurs efforts pour soutenir les grandes, moyennes et petites entreprises, ainsi que le secteur informel, qui est le principal secteur d'emploi des femmes, doivent être considérablement renforcées, avec le soutien de tous les partenaires. Un appui budgétaire d'urgence est également nécessaire pour l'achat de matériels d'assistance vitale et la mise en œuvre d'une réponse immédiate sur les plans économique et social.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

Beaucoup d'Africains risquent de souffrir d'insécurité alimentaire du fait de la crise. Il est important de donner la priorité au secteur de l'agriculture en en faisant un secteur essentiel qui ne devrait pas être perturbé par des mesures liées à la COVID-19. Il est nécessaire de mettre en place des corridors alimentaires et de soutenir les agriculteurs, afin de s'assurer d'un approvisionnement ininterrompu et de la sécurité alimentaire. Les efforts devraient être concentrés sur les régions et les populations les plus exposées aux risques. Il s'agit de renforcer les systèmes de protection sociale et de préserver l'accès à l'alimentation et à la nutrition des groupes les plus vulnérables, en particulier les jeunes enfants, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes âgées et les autres groupes à risques.

PAIX ET SÉCURITÉ :

Maintenir la paix et la sécurité en Afrique demeure primordial tandis que l'on fait face à la menace liée à la pandémie. Les priorités dans ce domaine sont notamment de faire

taire les armes, de mettre en œuvre l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, et de soutenir les processus de paix et les opérations de maintien de la paix essentielles. La réponse à apporter à la COVID-19 doit tenir compte des conflits et éviter de susciter de nouvelles tensions. Les décisions concernant les élections nationales prévues devraient être prises dans un esprit d'inclusion et en consultation. Une approche inclusive de la sécurité permettrait en outre de s'assurer que la recrudescence de la violence dans les foyers et des pratiques néfastes, telles que le mariage des enfants et les abus sexuels, résultant de la pandémie, serait prise en compte préventivement dans tous les plans d'intervention.

DROITS HUMAINS :

C'est en maintenant au premier plan les considérations relatives aux droits humains qu'on peut obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre la COVID-19². La confiance des citoyens dans les institutions, la transparence et la cohésion sociale semblent renforcer le respect des mesures de riposte. L'inclusion et la participation des femmes et des jeunes et le respect des droits humains doivent être maintenus dans la fourniture de services en relation avec la COVID-19 et dans la lutte contre le virus. Le relèvement à l'issue de la crise doit se traduire par des économies et des sociétés plus égales, plus inclusives et plus durables.

² Note d'orientation sur la COVID-19 et les droits humains, 2020.

1. Introduction

La pandémie de COVID-19 est apparue à un moment où les perspectives étaient prometteuses pour beaucoup de pays africains. Début 2020, l'Afrique était bien placée pour poursuivre son développement économique, la croissance devant passer de 2,9 % en 2019 à 3,2 % en 2020 et 3,5 % en 2021³. Des progrès non négligeables étaient enregistrés dans la réduction de la pauvreté et au niveau des indicateurs de santé. Les technologies et l'innovation gagnaient de plus en plus de terrain sur le continent, les jeunes Africains étant les premiers à adopter les nouvelles plateformes telles que celles de l'argent mobile.

Des progrès avaient également été accomplis dans les domaines de l'unité politique et de l'intégration économique. L'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), en mai 2019, devait stimuler le commerce entre les pays de l'Afrique dans une proportion pouvant atteindre 25 % d'ici à 2040⁴. De plus, l'Afrique bénéficiait de retours sur investissement étranger direct (IED) parmi les plus élevés au monde⁵. Plusieurs élections ouvertes à tous, réalité devenue de plus en plus souvent la norme pour une majorité de pays africains, devaient se tenir en 2020.

Dans le même temps, comme d'autres régions du monde, l'Afrique devait relever de grands défis. Elle n'était pas en voie d'atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063⁶. Une gouvernance faible, la corruption, la dégradation de l'environnement, les violations des droits de l'homme, une diversification économique insuffisante, des difficultés sur le plan humanitaire et des situations de conflit, entre autres, continuaient de fragiliser les progrès.

C'est dans ce contexte que les pays africains font face à la pandémie de COVID-19. Bien que les effets de cette maladie ne se soient pas encore faits pleinement sentir, le défaut prolongé d'investissement dans les systèmes de santé de base et des décennies de croissance économique qui ont exacerbé les griefs et les inégalités accroissent la vulnérabilité de l'Afrique. Si l'on ne la contrôle pas dès le début, la pandémie pourrait rapidement prendre la forme de crises humanitaires, économiques et sociales, de développement et politiques, ayant des effets profondément déstabilisants.

3 Situation et perspectives de l'économie mondiale en 2020, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 13 mai 2020.

4 Le développement économique en Afrique, CNUCED, 2019.

5 Voir Odusola, A.F., 2018. Investir en Afrique : une bonne affaire et une stratégie d'entreprise viable. Afrique Renouveau.

6 Sixième session du Forum régional africain pour le développement durable : résumé, messages clefs et Déclaration de Victoria Falls, ECA/RFS/2020/16, 24 mars 2020.

2. La COVID-19 et la réaction immédiate de l'Afrique

Le premier cas de COVID-19 sur le continent africain a été signalé le 14 février 2020. Au 13 mai, des cas avaient été signalés dans les 54 pays⁷. L'Union africaine a réagi rapidement en approuvant en février une stratégie commune pour le continent et en complétant les efforts des États Membres et des communautés économiques régionales par la mise à disposition d'une plateforme de santé publique. Le Président de l'Union africaine et Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa, a nommé quatre envoyés spéciaux chargés de mobiliser un soutien international aux efforts faits par l'Afrique pour faire face aux conséquences économiques de la COVID-19.

Les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, établis en 2017, recueillent des informations en temps réel, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Leur nouveau partenariat pour l'accélération du dépistage de la COVID-19 (PACT), qui vise à tester 10 millions de personnes en six mois, complétera les efforts des gouvernements tout en favorisant des avancées importantes dans la promotion d'une gestion de la pandémie fondée sur les connaissances. L'appui de l'OMS à une accélération sensible en vue d'atteindre cet objectif sera essentiel, sachant qu'à ce jour la disponibilité de trousseaux de dépistage est limitée sur tout le continent.

Les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies ont également mis en place le Fonds d'intervention COVID-19 pour l'Afrique, en collaboration avec l'initiative AfroChampions (secteurs public et privé), afin de réunir initialement 150 millions de dollars É.-U. pour les besoins immédiats, puis jusqu'à 400 millions de dollars afin de soutenir une action sanitaire et une assistance socioéconomique durables en faveur des populations les plus vulnérables de l'Afrique.

La plupart des pays africains ont réagi vite, en imposant des quarantaines, des confinements et des fermetures de leurs frontières. À ce jour, les pays où le niveau de dépistage est plus élevé ont des taux d'infection plus bas, mais les capacités limitées ont compliqué le calcul des taux précis de transmission, d'hospitalisation et de mortalité. Les communautés économiques régionales ont elles aussi été proactives en lançant des initiatives dans leurs régions respectives.

Les pays africains doivent également gérer les conséquences économiques et humanitaires de la pandémie. Nombre d'entre eux ont déjà annoncé des mesures correctives de nature budgétaire et monétaire, ainsi que des distributions de nourriture et un soutien financier aux groupes les plus vulnérables. Il est nécessaire de faire plus en ce qui

7 Sources : Comptes rendus de situation de l'OMS sur la COVID-19. Le premier cas a été signalé en Égypte. Le Lesotho a été le 54e pays à se manifester, son premier cas ayant été annoncé le 13 mai.

8 La Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont fait connaître des initiatives prises dans leurs régions respectives.

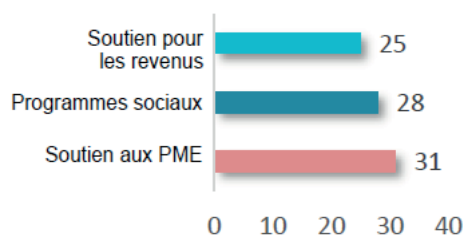
concerne l'aide immédiate et directe visant à compenser les pertes de revenus et de recettes d'exportation, la diminution des envois de fonds et la baisse des recettes publiques. Néanmoins, un nombre relativement faible de pays ont élaboré des mesures ayant pour but d'atténuer les conséquences socioéconomiques de la COVID-19 (voir la figure 1).

Les pays africains ont dans une large mesure adopté une approche modérée de la prévention, en maintenant un certain niveau d'activité économique. Le Ghana, par exemple, a opté pour un confinement partiel durant une

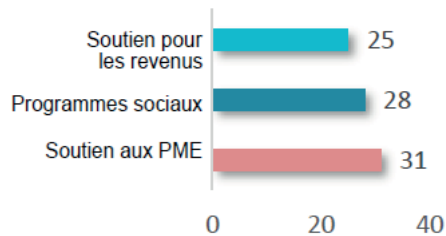
période limitée et a mis en place un suivi rigoureux des déplacements des personnes. Il a aussi fourni des installations sanitaires et de l'eau gratuite aux plus vulnérables. Le Botswana s'est quant à lui efforcé d'améliorer les moyens de subsistance des foyers vulnérables en achetant de la nourriture auprès des populations locales. L'efficacité relative des différentes stratégies appliquées dans la région ne sera connue qu'avec le temps.

MESURES PRISES PAR LES PAYS AFRICAINS FACE À LA COVID-19

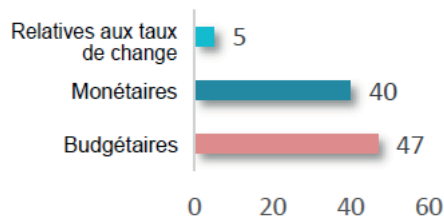
Économiques et sociales



Économiques et sociales



Macroéconomiques



* Indique le nombre de pays ayant pris la mesure visée.

Source : PNUD⁹.

9 Compilation obtenue à partir de sources multiples.

NIVEAU DE PRÉPARATION DES PAYS AFRICAINS À LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

Pays	Rang selon IDH	Développement humain			Système de santé			Connectivité		
		Indice de développement humain (IDH) (valeur), 2018	IDH corrigé selon inégalités (valeur), 2018	Inégalité d'IDH (pourcentage), 2018	Médecins (pour 10 000 habitants), 2018-2018	Infirmières et sage-femmes (pour 10 000 habitants), 2018-2018	Lits d'hôpital (pour 10 000 habitants), 2018-2018	Dépenses actuelles pour la santé (% PIB), 2016	Abonnement à un service de téléphonie mobile (sur 100 personnes), 2017-2016	Abonnement à un réseau fixe haut débit (sur 100 personnes), 2017-2016
Seychelles	62	0,801	-	-	9,5	33	36	3,9	184,3	20,3
Maurice	66	0,796	0,688	13,6	20,2	34	34	5,7	151,4	21,6
Botswana	94	0,728	-	-	3,7	33	18	5,5	150	1,8
Afrique du Sud	113	0,705	0,463	34,4	9,1	35	-	8,1	153,2	1,9
Gabon	115	0,702	0,544	22,5	3,6	26	63	3,1	138,3	1,4
Cabo Verde	126	0,651	-	-	7,7	12	21	5,2	112,2	2,9
Namibie	130	0,645	0,418	35,3	3,7	28	27	9,1	112,7	2,5
Sao Tomé-et-Principe	137	0,609	0,507	16,8	3,2	23	29	6	77,1	0,7
Congo	138	0,608	0,456	25	1,2	17	-	4,6	98,9	0
Eswatini (Royaume d')	138	0,608	0,430	29,3	0,8	20	21	7,7	93,5	0,7
Ghana	142	0,596	0,427	28,3	1,8	12	9	4,4	137,5	0,2
Zambie	143	0,591	0,394	33,4	0,9	9	20	4,5	89,2	0,2
Guinée équatoriale	144	0,588	-	-	4,0	6	21	3,4	45,2	0,1
Kenya	147	0,579	0,426	26,3	2,0	15	14	4,5	96,3	0,7
Angola	149	0,574	0,392	31,7	2,1	-	-	2,9	43,1	0,4
Cameroun	150	0,563	0,371	34,1	0,9	9	13	4,7	69,1	0,1
Zimbabwe	150	0,563	0,435	22,8	0,8	12	17	9,4	89,4	1,4
Comores	156	0,538	0,294	45,3	1,7	9	22	7,6	59,9	0,2
Rwanda	157	0,536	0,382	28,7	1,3	8	16	6,8	78,9	0,1
Nigéria	158	0,534	0,349	34,6	3,8	16	-	3,6	88,2	0
Tanzanie (République-Unie de)	159	0,528	0,397	24,9	0,4	4	7	4,1	77,2	1,5
Ouganda	159	0,528	0,387	26,7	0,9	6	8	6,2	57,3	0
Mauritanie	161	0,527	0,358	32,1	1,8	10	-	4,2	103,7	0,3
Madagascar	162	0,521	0,386	25,8	1,8	1	2	6	40,6	0,1
Bénin	163	0,520	0,327	37,1	1,6	8	5	3,9	82,4	0,2
Lesotho	164	0,518	0,350	32,5	0,7	7	-	8,1	113,8	0,3
Côte d'Ivoire	165	0,516	0,331	35,7	2,3	9	-	4,4	134,9	0,7
Sénégal	166	0,514	0,347	32,5	0,7	3	3	5,5	104,5	0,8
Togo	167	0,513	0,350	31,7	0,5	3	7	6,6	77,9	0,3
Malawi	172	0,485	0,346	28,7	0,2	3	13	9,8	39	0,1

Source : PNUD.

Le processus de numérisation transformant déjà les économies africaines en profondeur, la plupart des pays africains ont aussi eu recours activement aux technologies numériques pour réaliser des transactions sans espèces,

notamment en utilisant l'argent mobile, en Afrique de l'Est, ce qui a contribué à réduire le risque de propagation de la maladie. En Éthiopie et au Sénégal, de jeunes entreprises du secteur des nouvelles technologies utilisent l'impression

en trois dimensions pour fabriquer des écrans faciaux et des valves de ventilation¹⁰. En Afrique du Sud, on utilise les téléphones portables pour le traçage des contacts, tandis que des applications de télésanté sont mises en service.

En outre, les acteurs de la société civile et le secteur privé forment des partenariats d'un genre nouveau pour lutter contre la maladie. Au Nigéria, Coalition Against COVID-19 (Coalition contre la COVID-19) a réuni des banques locales en vue de mobiliser des ressources destinées à soutenir la protection sociale et l'achat d'équipements de protection individuelle. L'initiative « African Influencers for Development » (« Influenceurs africains au service du développement »), soutenue par le PNUD, a permis de rassembler des professionnels de la santé, de la finance, de la logistique et de la production, notamment. Des bénévoles de la diaspora éthiopienne ayant des compétences techniques œuvrent avec le Gouvernement à la mise au point d'outils pour le traçage des contacts, les campagnes d'information et la collecte de données. Les dirigeants des fonds souverains et des fonds de pension africains ont annoncé une collaboration aux fins de l'appui aux chaînes d'approvisionnement et au commerce par la numérisation, en particulier dans les domaines des soins de santé et de l'agriculture. Ethiopian Airlines a remis à neuf 31 respirateurs pour le Ministère de la santé et doit lancer la production d'appareils de ce type avec des partenaires étrangers.

Les « Solidarity Flights » des Nations Unies (« Vols de la solidarité »), supervisés par l'OMS, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Union africaine et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, permettent de livrer du matériel médical requis d'urgence à toutes les nations africaines qui luttent contre la COVID-19.

ENCADRÉ 1 : L'EXPÉRIENCE AFRICAINE DES PRÉCÉDENTES ÉPIDÉMIES

L'expérience de l'Afrique dans la lutte contre le VIH/SIDA et l'Ebola a débouché sur la constitution de communautés de pratique dotées de stratégies innovantes pour le traçage, le traitement, l'isolement et la prise en charge des malades. Les pays tirent aussi les leçons des précédentes épidémies, ce qui les conduit à faire participer les populations locales, communiquer au sujet des risques et adapter des méthodes locales et novatrices afin de mettre au point une approche africaine visant à faire reculer la pandémie. Au cours de la crise sanitaire due à l'Ebola en Afrique de l'Ouest, l'une des principales causes de la propagation rapide de la maladie était la méfiance à l'égard du Gouvernement, ce qui affaiblissait la coopération des populations. La collaboration avec les faiseurs de paix locaux et les membres dignes de confiance et respectés des collectivités locales a toutefois créé un environnement favorisant la collaboration des populations locales avec les agents sanitaires et les institutions publiques. Un autre enseignement a été tiré, à savoir l'importance de diffuser des informations claires sur la maladie et sur les modes de propagation de celle-ci, de façon à éviter les rumeurs, en particulier dans les régions reculées.

¹⁰ <https://www.voanews.com/covid-19-pandemic/african-nations-seek-their-own-solutions-virus-crisis>
<https://www.thereporterethiopia.com/article/yascai-ethiopia-inaugurate-locally-made-ventilators>

3. Les incidences de la COVID-19 en Afrique – Risques et opportunités

IMPACT HUMAIN

Si les pays africains ont agi avec détermination face à la pandémie, et si le nombre de cas et de décès est pour l'instant relativement faible, on ne peut pas sous-estimer l'ampleur du défi et les vulnérabilités sous-jacentes du continent. Au 18 mai 2020, le virus avait infecté 4,6 millions de personnes et fait 311 847 victimes dans le monde. À la même date, les chiffres correspondants pour l'Afrique étaient de 84 183 cas et 2 739 décès¹¹. De nombreux pays africains (75 %) ont relevé moins de 1 000 cas, tandis que l'Afrique du Sud à elle seule a déclaré près de deux fois plus de cas que les 35 pays réunis dans le groupe « 35 autres pays » (voir illustration page suivante).

Le faible nombre de cas par rapport aux autres régions a fait naître l'espoir que les pays africains pourraient éviter le pire par rapport à la pandémie, mais il convient de rester prudent. La maladie n'est pas encore totalement connue. Des capacités minimales de dépistage et de signalement des cas peuvent signifier que

les chiffres officiels ne rendent pas totalement compte de la situation concernant la maladie en Afrique. L'OMS estime que la pandémie pourrait tuer entre 83 000 et 190 000 personnes dans 47 pays africains au cours de la première année. Le taux de mortalité dépendrait en grande partie des mesures prises par les gouvernements. Selon l'OMS, le virus et ses effets pourraient être latents pendant plusieurs années¹².

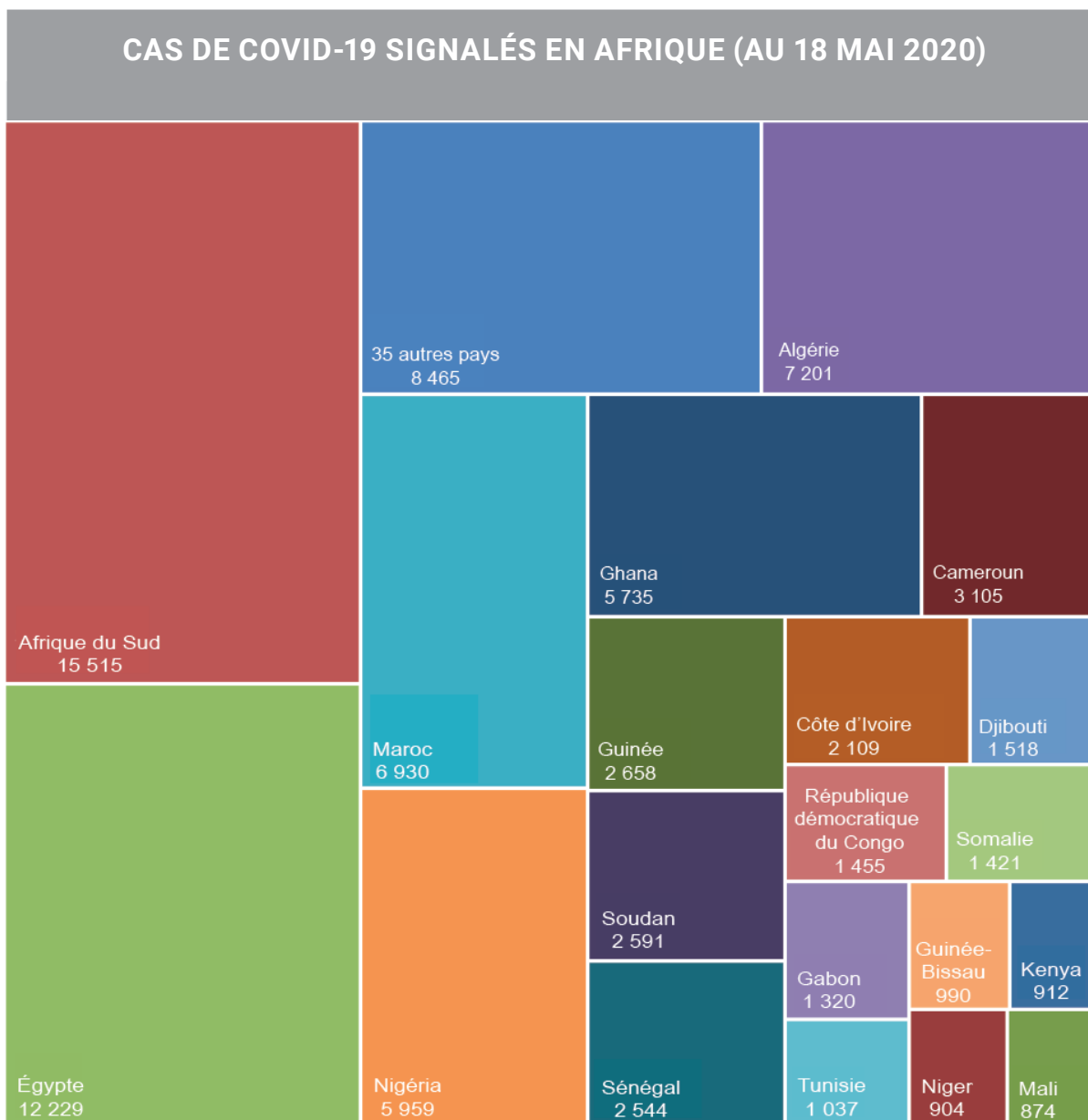
3.1 Les conséquences sociales¹³ et économiques

L'Afrique sera durement touchée par les conséquences sociales et économiques à moyen et long terme de la pandémie telles qu'elles sont prévues. La figure 3 récapitule ces conséquences dans le contexte africain. La chute du PIB pourrait mettre l'économie en panne et exacerber les inégalités structurelles constatées auparavant dans la plupart des économies africaines. Dans un grand nombre de pays d'Afrique, la plupart des individus gagnent leur vie grâce à l'économie informelle et sont guère assurés contre les bouleversements

11 Compilation obtenue à partir des données du tableau de bord COVID-19 de l'OMS [consulté le 18 mai 2020].

12 <https://www.afro.who.int/news/new-who-estimates-190-000-people-could-die-covid-19-africa-if-not-controlled>.

13 Ces conséquences ont été exposées en détail dans des documents précédents : le rapport du Secrétaire général intitulé « Shared Responsibility, Global Solidarity: Responding to the socio-economic impacts of COVID-19 », du 19 mars 2020 ; la note d'orientation du Secrétaire général intitulée « The Impact of COVID-19 on Women », du 9 avril 2020 ; la note d'orientation du Secrétaire général intitulée « The Impact of COVID-19 on Children », du 15 avril 2020 ; et la note d'orientation du Secrétaire général intitulée « The Impact of COVID-19 on Older Persons », du 1er mai 2020.



Source : PNUD Afrique¹⁴.

imprévus. Parallèlement à cela, de nombreuses entreprises établies officiellement, en particulier les petites entreprises, viennent à manquer de réserves pour rester à flot. Au fil du temps, nous pourrions assister à une récession et à une crise financière de grande ampleur. Les mesures de redressement économique sont généralement prises après le déclenchement

d'une crise et lorsque les problèmes humanitaires ont fait l'objet d'une certaine attention. Ce scénario ne se déroulera pas avec la COVID-19 parce que le chômage, les pertes d'emplois et la diminution des richesses (dépouillement des actifs) ont commencé à se produire très tôt, avant même les effets sur la santé.

¹⁴ Compilation obtenue à partir des données des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies.

CONSÉQUENCES DE LA COVID-19 EN AFRIQUE

	Effets du premier ordre	Effets du deuxième ordre	Effets du troisième ordre
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Chute du PIB • Détérioration de la balance commerciale • Perte d'emploi et de moyens de subsistance • Diminution des richesses • Augmentation des dépenses de santé et des dépenses connexes 	<ul style="list-style-type: none"> • Désorganisation des chaînes d'approvisionnement nationales • Ralentissement de l'activité économique • Accroissement de l'activité dans le secteur informel 	<ul style="list-style-type: none"> • Récession • Crise de la dette • Difficultés financières
Sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes en vies humaines • Réduction des dépenses sociales • Impact disproportionné sur les groupes vulnérables • Dérèglement des services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation des privations • Mécontentement social • Défaillance des services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des inégalités • Pertes en matière de développement humain • Victimisation des groupes vulnérables • Agitation sociale
Politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réactions à caractère politique 	<ul style="list-style-type: none"> • Érosion de la confiance • Politisation du maintien de l'ordre 	<ul style="list-style-type: none"> • Désordres politiques • Violence politique

Source: ECA 2020

I. IMPACT SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Quelque 600 millions d'Africains (43,6 %) vivent dans des zones urbaines, dont 56 % dans des bidonvilles. Nombreux sont les ménages urbains africains qui vivent dans une seule pièce, n'ont pas d'eau potable ou habitent dans des quartiers surpeuplés. Seuls 34 % des Africains ont accès à des installations pour le lavage des mains¹⁵. La faiblesse des systèmes de santé et la prévalence

de maladies sous-jacentes telles que le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et la malnutrition, ainsi que les défis lancés à l'autorité de l'État par les groupes armés, rendent certaines parties du continent particulièrement vulnérables à une contagion. La pandémie a aggravé les inégalités entre les femmes et les hommes, si bien que les femmes ont un accès encore plus limité aux services, systèmes et informations essentiels dans le domaine de la santé.

¹⁵ CEA 2020. COVID-19 in Africa – Protecting Lives and Economies.

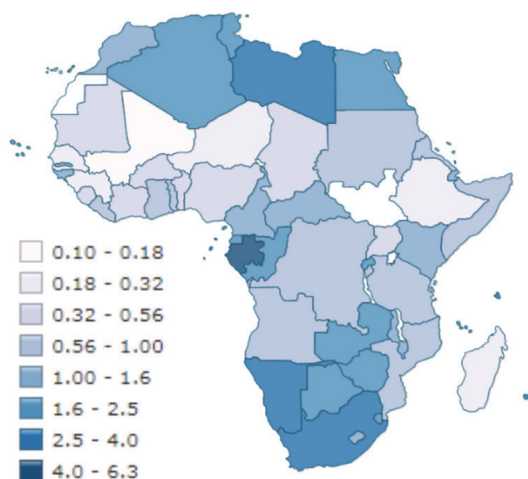
L'Afrique, qui représente 16 % de la population dans le monde et 26 % de la charge de morbidité mondiale, a bénéficié de moins de 2 % des quelque 9 700 milliards de dollars É.-U. dépensés dans le monde pour la santé en 2015¹⁶. Les systèmes de santé du continent risquent d'être submergés par une propagation rapide de la maladie. Beaucoup de pays africains manquent de médecins (0,2 pour 1 000), de lits d'hôpitaux (1,8 pour 1 000) et des infrastructures sanitaires nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie. Vingt-trois pays africains, en particulier, peuvent être confrontés à un risque très élevé de mortalité due à la COVID-19 en raison d'un manque de lits d'hôpitaux (moins de 2 pour 1 000) et de taux élevés de décès dus à des maladies infectieuses et respiratoires (3 à 8 décès pour 1 000). La pandémie alourdissant le fardeau qui pèse sur des systèmes de santé déjà fragiles en Afrique, il est

crucial de veiller à ce que les services de santé existants soient protégés, et non pas seulement réorientés, pour la lutte contre la COVID-19.

Un accès limité aux fournitures et équipements requis pour lutter contre la COVID 19, tels que les trousse de dépistage, les équipements de protection individuelle, les respirateurs et les produits pharmaceutiques, peut mettre à mal les systèmes de santé. Les perturbations affectant les chaînes d'approvisionnement mondiales et les droits à l'importation sont des menaces, sachant que la plupart des pays africains dépendent des pays étrangers pour la plus grande partie (94 %) de leurs besoins pharmaceutiques¹⁷. Au 24 avril, 80 pays avaient imposé des restrictions à l'exportation de fournitures et d'équipements médicaux indispensables pour lutter contre la COVID-19 (respirateurs et équipements de protection individuelle)¹⁸. Des efforts sont faits pour convertir

FIGURE 1

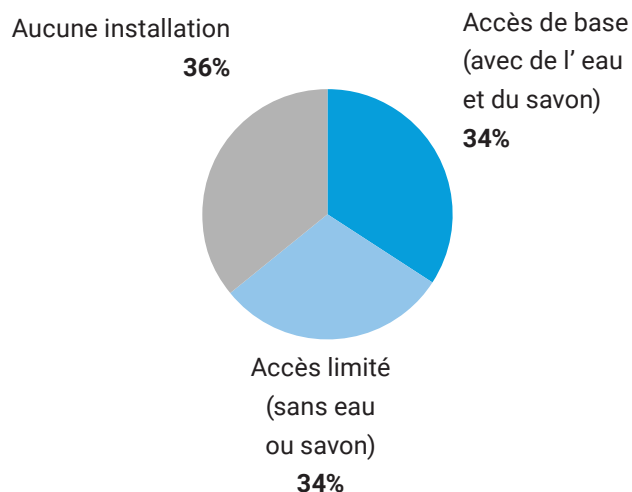
**NOMBRE DE LITS D'HÔPITAL
POUR 1000 HABITANTS**



Source : Index Mundi, 2020
(www.indexmundi.com).

FIGURE 2

**ACCÈS À DES INSTALLATIONS DE LAVAGE
DES MAINS DANS LE FOYER**



des installations de production existantes en vue de produire les équipements essentiels. Il est capital d'entretenir les capacités de production africaines de sorte que toute innovation réalisée pendant la pandémie continue d'exister après et serve à préparer l'avenir ainsi qu'à diversifier et développer l'activité économique.

Un accès fiable à l'énergie est crucial compte tenu des nombreuses répercussions négatives sur la fourniture de services médicaux, notamment en ce qui concerne l'éclairage, la réfrigération et la stérilisation¹⁹. Durant la crise liée à la COVID-19, il est apparu que les moyens décentralisés de fourniture d'énergie renouvelable étaient des moyens fiables, propres et durables pour alimenter des centres d'isolement et des établissements de santé en Afrique.

ENCADRÉ 2 : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SANTÉ

Fournitures médicales

- Suspendre sans délai les droits de douane pour tous les produits de santé essentiels. Afin de réduire la grande dépendance vis-à-vis des importations de produits pharmaceutiques, envisager de renforcer les capacités de production nationales, notamment par la coopération intra-africaine et Sud-Sud, et au moyen d'autres partenariats extérieurs.
- Réévaluer et reconsidérer les chaînes d'approvisionnement et de valeur dans leur ensemble, tout en se concentrant sur les besoins urgents, notamment les équipements de protection individuelle, les diagnostics et les produits cliniques. La plateforme COVID-19 Supply Portal²⁰ a été mise en place pour faciliter la demande de fournitures essentielles.

Recherche et innovation

- Soutenir la collaboration entre les universités d'ingénierie et de médecine africaines et les fabricants locaux afin d'innover et de fabriquer

du matériel médical de première importance, notamment des respirateurs. À ce titre, fournir des imprimantes 3D, par exemple²¹. Réorienter les activités de fabrication en vue de combler les lacunes dans l'offre de produits de base tels que les équipements de protection individuelle.

- Mettre en place des plateformes, ou développer celles qui existent déjà, aux fins de l'échange de connaissances et de savoir-faire, de la fertilisation croisée des idées, des initiatives communes et de la recherche collaborative.
- Faire en sorte que l'Afrique, notamment par l'intermédiaire des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, soit associée plus étroitement aux efforts actuels de mise au point de vaccins ou de traitements médicaux contre la COVID-19. Une fois ces vaccins ou traitements mis au point, il est également important de veiller à ce que l'Afrique y ait accès sur un pied d'égalité.

(Suite de l'encadré page suivante)

16 CEA 2019. Healthcare and Economic Growth in Africa.

17 CEA 2020. COVID-19 in Africa – Protecting Lives and Economies.

18 <https://www.weforum.org/agenda/2020/04/wto-report-80-countries-limiting-exports-medical-supplies/>.

19 « Electrification of health clinics in rural areas: Challenges and opportunities », Welland Alicia, Smart Villages, 2017.

20 <https://covid-19-response.org>

21 Scale up u.

(Suite de l'encadré précédent)

Capital humain

- Recourir davantage aux services des agents de santé communautaires, compte tenu de l'expérience acquise par le passé. Les communautés de la diaspora pourraient être mises à contribution pour la constitution d'une liste de volontaires disposés à se relayer en vue de pallier les pénuries de personnel médical, en particulier d'infirmières en soins intensifs, d'anesthésistes et de techniciens sachant utiliser des respirateurs.

Gestion des données

- Ventiler et analyser les données relatives à l'infection et au rétablissement par sexe, âge, lieu et handicap, de façon à saisir les inégalités

et les différences entre les sexes en ce qui concerne l'exposition et les traitements, dans le cadre d'une première étape importante de soutien efficace aux groupes marginalisés. Comme le souligne la note d'orientation relative aux incidences de la COVID sur les femmes, le fait de ne pas prendre en compte des données ventilées par sexe ou une analyse des données par sexe peut conduire à négliger de grandes possibilités d'accélérer le rétablissement et à causer du tort. Actuellement, on dispose de données ventilées par sexe et par âge pour 20 % seulement des personnes infectées.

II. IMPACT ÉCONOMIQUE

La pandémie de COVID-19 a commencé à affecter lourdement les économies africaines et à anéantir les moyens de subsistance bien avant qu'elle n'atteigne les rivages du continent. Cela s'explique notamment par la chute de la demande de produits de base en provenance d'Afrique, la fuite de capitaux investis sur le continent, l'effondrement quasi total des activités liées au tourisme et au transport aérien, en raison des confinements et des fermetures de frontières, et la dépréciation des monnaies locales du fait de la détérioration de la balance des paiements courants.

Les pays africains ne peuvent pas se permettre d'attendre que le virus soit contenu avant de mettre en œuvre des programmes de soutien économique et social. Les travailleurs du secteur informel en Afrique (85,8 % de la main-d'œuvre), qui constituent une

grande masse, ne peuvent pas se conformer aux consignes de distanciation physique et de confinement à domicile sans conséquences graves pour leurs vies et leurs moyens de subsistance²². Un grand nombre des actifs dans les ménages seraient contraints de choisir entre le virus et de la nourriture à la maison. De plus, près de 90 % des femmes employées en Afrique travaillent dans le secteur informel et ne bénéficient d'aucune protection sociale. Les foyers sous la responsabilité des femmes sont particulièrement vulnérables.

La date de juillet 2020 pour le lancement des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine a été reportée en raison de la pandémie, ce qui retarde la concrétisation attendue de nouvelles possibilités d'exportation, d'emploi, d'investissement dans des infrastructures et de financement pour le développement de

22 OIT, 2018 : « Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique ».

l'Afrique. Tandis que les négociations relatives à ladite Zone sont en suspens, les pays africains ont la possibilité d'évaluer l'impact potentiel d'un retard prolongé et de jeter les bases techniques de la mise en œuvre de l'accord.

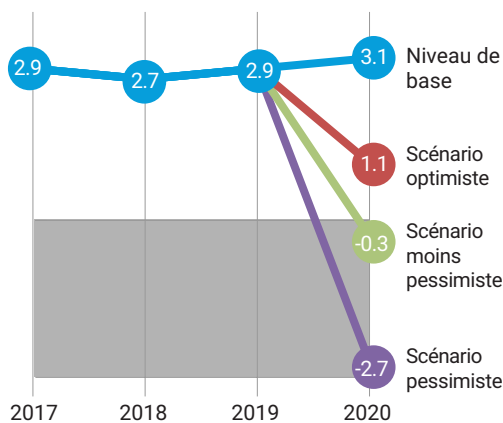
Comme ailleurs dans le monde, l'industrie aérienne africaine, qui emploie 6,2 millions de personnes, et le tourisme, qui représente une part importante du PIB, en particulier pour les petits États insulaires en développement (PEID)²³, ont été sévèrement touchés²⁴. Les problèmes de financement qui en découlent se répercuteront probablement sur les autres secteurs de l'économie avec l'accroissement du risque de prêts improductifs. La crise a eu un impact très fort sur le tourisme et l'industrie aérienne en Afrique ; elle a également porté un coup

aux infrastructures institutionnelles du continent, qui ont été bâties au cours des deux dernières décennies. Les gouvernements, les actionnaires et les institutions financières internationales pourraient s'interroger sur le soutien à apporter pour assurer la viabilité et la liquidité de ces secteurs, notamment au moyen de garanties sur les prêts et d'une exonération temporaire des taxes.

Les envois de fonds, qui constituent une source ou un complément de revenus non négligeable pour de nombreux ménages en Afrique, devraient diminuer, ce qui aura de lourdes conséquences pour des pays tels que les Comores, la Gambie, le Lesotho, le Libéria et la Somalie, où ils représentent plus de 10 % du PIB. Selon une estimation de la Banque mondiale, les flux de ce type à destination des pays

FIGURE 3

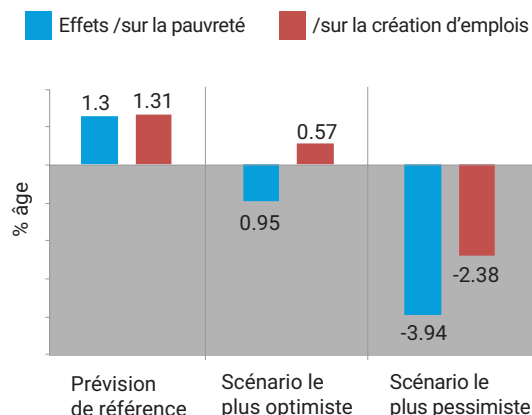
BAISSE PRÉVUE DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL



Source : CEA.

FIGURE 4

EFFETS DE LA BAISSSE DE LA CROISSANCE SUR LA PAUVRETÉ ET LA CRÉATION D'EMPLOIS



Source : CEA.

23 Selon la CNUCED, les PEID sont les plus vulnérables à l'effondrement du tourisme car ce secteur représente près de 30 % de leur PIB. Dans le cas des Seychelles, il s'agit de plus de 50 %. Pour les PEID, une baisse de 25 % des recettes liées au tourisme entraînera une chute de 7,4 milliards de dollars É.-U. au niveau du PIB, soit 7,3 %.

24 South African Airways est au bord de la faillite, Ethiopian Airlines avait perdu environ 550 millions de dollars É.-U. début avril, Air Mauritius a été placée sous administration volontaire et RwandAir a réduit de 8 % et 65 % respectivement les plus bas et les plus hauts salaires parmi ses employés.

d'Afrique subsaharienne devraient diminuer de 23,1 % (37 milliards de dollars É.-U. en 2020). En Somalie, les envois de fonds, qui s'élèvent à 1,4 milliard de dollars É.-U. par an²⁵ et constituent la première des catégories d'aide financière extérieure, ont fortement diminué. Actuellement, c'est en Afrique subsaharienne que l'on trouve les frais de transfert parmi les plus élevés, avec une moyenne de 9,1 % par transaction.

Sous l'effet combiné de la crise, on constate une dépréciation des taux de change et on s'attend à une baisse du PIB de l'Afrique. La Commission économique pour l'Afrique (ONU) prévoit une croissance de 1,1 % en 2020 dans le meilleur des cas et une contraction de 2,6 % dans le pire, qui priverait 19 millions de personnes de leurs moyens de subsistance et, compte tenu de la faiblesse des programmes de protection sociale en Afrique, ferait basculer jusqu'à 29 millions de personnes de plus dans la pauvreté. Les pays exportateurs de pétrole perdent jusqu'à 65 milliards de dollars É.-U. de recettes alors que les prix du pétrole brut continuent de chuter.

III. FARDEAU DE LA DETTE - DES DÉFICITS SANS PRÉCÉDENT DANS UNE SITUATION BUDGÉTAIRE DÉJÀ TENDUE

En Afrique, le ratio moyen entre la dette et le PIB est passé de 39,5 % en 2011 à 61,3 % en 2019. Ce lourd endettement est dû en partie aux emprunts sur le marché destinés à combler le gros déficit annuel de financement des infrastructures du

continent, qui se situe entre 68 et 108 milliards de dollars É.-U., soit l'équivalent d'environ 3 à 5 % du PIB de l'Afrique³. En outre, la plupart des pays africains ne disposent pas de la marge de manœuvre budgétaire qui leur permettrait de réagir avec efficacité face à la crise pour les raisons suivantes : des taux d'épargne intérieure faibles, de faibles capacités de mobilisation des ressources intérieures, d'importants flux financiers illicites, des fuites de capitaux, l'instabilité des prix des matières premières, des déficits budgétaires élevés et une stagnation de l'aide publique au développement et de l'investissement étranger direct (voir les figures 5 et 6).

Les ministres africains des finances et l'Union africaine ont demandé aux partenaires de développement de mettre à disposition 100 milliards de dollars É.-U., dont 44 milliards pour l'allégement de la dette²⁶, en vue de soutenir les systèmes de santé, de préserver des emplois et de mettre en place des filets de protection pour les groupes vulnérables. Le Secrétaire général de l'ONU a demandé la mobilisation de plus de 200 milliards de dollars É.-U. pour l'Afrique aux fins d'un ensemble de mesures. Il a également demandé un moratoire général sur la dette, des options pour la soutenabilité de cette dernière et des solutions aux problèmes structurels de la dette à l'échelon international²⁷. Les créanciers officiels ont à ce jour mobilisé quelque 57 milliards de dollars pour l'Afrique, dont environ 18 milliards de la part du FMI et de la Banque mondiale respectivement²⁸. Le soutien des créanciers privés en 2020 pourrait s'élever à quelque 13 milliards de dollars²⁹. En outre, les pays du

25 <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Remittances%20and%20Vulnerability%20in%20Somalia%20by%20Nisar%20Majid%20-%20RVI%20Briefing%20282018%29.pdf>.

26 https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/un_policy_brief_on_debt_relief_and_covid_april_2020.pdf.

27 Secrétaire général de l'ONU, 17 avril 2020 - Observations dans le cadre de la téléconférence de haut niveau du FMI et de la Banque mondiale sur le thème de la mobilisation en faveur de l'Afrique (<https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2020-04-17/secretary-generals-remarks-virtual-imfworld-bank-high-level-meeting-mobilizing-africa-delivered>).

28 <https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/04/17/pr20168-world-bank-group-and-imf-mobilize-partners-in-the-fight-against-covid-19-in-africa>.

29 <https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/04/17/pr20168-world-bank-group-and-imf-mobilize-partners-in-the-fight-against-covid-19-in-africa>.

G20 ont décidé de suspendre le remboursement de la dette des pays à faible revenu du 1er mai 2020 jusqu'à la fin de l'année³⁰. Le FMI a également accordé un allègement de la dette à 19 pays africains³¹. De plus, certains pays tels que les États membres de l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et la Chine ont proposé leur soutien soit à des pays individuels, soit au continent dans son ensemble. Ce soutien est

certes indispensable, mais des mesures supplémentaires de grande ampleur, notamment de la part des créanciers, proportionnelles à l'ampleur exceptionnelle de la crise, seront nécessaires.

FIGURE 5

ACCROISSEMENT DU RATIO ENTRE LA DETTE EXTÉRIÈRE ET LE PIB

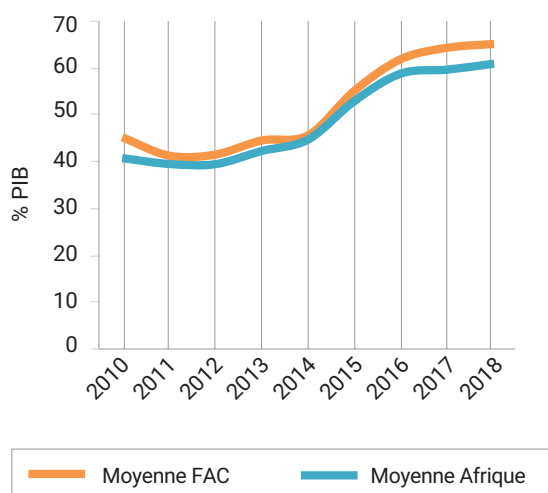
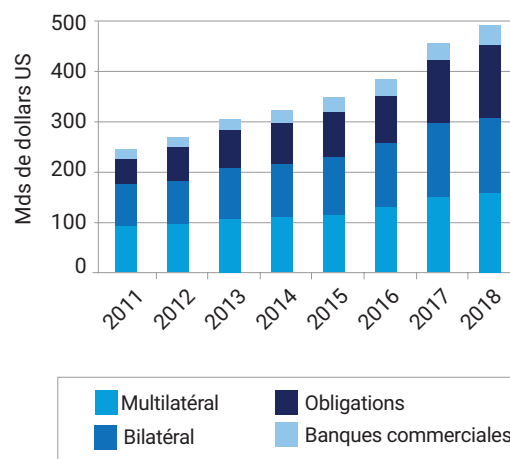


FIGURE 6

ACCROISSEMENT DE LA PART DES EMPRUNTS SUR LE MARCHÉ



Source : Calculs faits par la CEA à partir des données de la Banque mondiale.

Note : L'abréviation « FAC » désigne les pays fragiles et affectés par des conflits.

30 Selon la CNUCED, les PEID sont les plus vulnérables à l'effondrement du tourisme car ce secteur représente près de 30 % de leur PIB. Dans le cas des Seychelles, il s'agit de plus de 50 %. Pour les PEID, une baisse de 25 % des recettes liées au tourisme entraînera une chute de 7,4 milliards de dollars É.-U. au niveau du PIB, soit 7,3 %.

31 Bénin, Burkina Faso, Comores, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Tchad et Togo. <https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/04/13/pr20151-imf-executive-board-approves-immediate-debt-relief-for-25-countries>.

ENCADRÉ 3. RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À LA DETTE

Secours immédiats et protection sociale

- Renforcer les mesures visant à sauvegarder les moyens de subsistance, telles que l'octroi de prêts, de cautionnements et d'allègements fiscaux aux grandes entreprises et aux PME. Plans de relance axés sur la « dimension humaine » pour que le secteur informel, les femmes et les autres groupes vulnérables en soient également bénéficiaires, prévoyant notamment un élargissement des mesures de protection sociale et comportant un ensemble d'instruments réglementaires et financiers.
- Soutenir des secteurs clefs tels que le tourisme et les compagnies aériennes africaines, afin d'assurer leur viabilité et leur liquidité, notamment au moyen de garanties sur les prêts et d'exonérations fiscales temporaires.
- Aider davantage les partenaires de développement pour mobiliser 100 milliards de dollars É.-U. afin de fournir un soutien budgétaire d'urgence et de financer un fonds de 15 milliards de dollars pour les soins de santé, lequel sera utilisé pour acheter, par l'intermédiaire de l'OMS et des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, le matériel nécessaire

pour sauver des vies, mutualiser et promouvoir la recherche, fournir des vaccins et fabriquer des fournitures et du matériel médicaux.

- Rendre les coûts de transaction des envois de fonds négligeables et faire en sorte qu'ils ne dépassent pas 3 %, comme le préconise l'ODD 10³².

Allègement de la dette

- Accorder des délais aux pays africains pour le remboursement de leur dette puis restructurer cette dette, afin de libérer des ressources dont le besoin se fait cruellement sentir pour faire face à la pandémie et à ses répercussions. Cette mesure devrait s'accompagner d'une augmentation des prêts consentis par les organismes de prêt multilatéraux, notamment grâce à l'augmentation des droits de tirage spéciaux du FMI, afin de favoriser la mise en œuvre des mesures de confinement prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et de fournir des liquidités aux pays africains au cours des deux prochaines années.
- Gérer plus sagement le compte de capital, selon les besoins, pour que le financement permis par l'allègement de la dette contribue à stabiliser la situation financière.

32 Forum économique mondial, 2018 : « La réduction des frais d'envois de fonds pourrait rendre 15 milliards de dollars disponibles pour les pays en développement ».

IV. UNE CRISE ALIMENTAIRE

Il devient évident qu'à court terme la pandémie va spectaculairement accroître l'insécurité alimentaire et risque d'avoir des effets dévastateurs sur la chaîne d'approvisionnement des biens alimentaires à l'échelle mondiale³³. L'Afrique risque d'en être profondément affectée. Malgré ses ressources agricoles, elle est importatrice nette de produits agricoles et alimentaires, et 10 aliments de base représentent 66 % (46 milliards de dollars) du montant total de

ses importations alimentaires. Si elle n'est pas maîtrisée, la crise économique actuelle risque de devenir une grave crise alimentaire, qui pourrait avoir des conséquences pour la paix et la sécurité. Plusieurs grands exportateurs de cultures de base ont apporté des restrictions à l'exportation de riz et de blé. Ces mesures pourraient aggraver l'insécurité alimentaire en Afrique et entraîner une forte hausse des prix des denrées alimentaires ainsi qu'une augmentation de la faim et de la malnutrition. Chaque baisse d'un point du PIB mondial devrait entraîner un retard

ENCADRÉ 4. RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- Mettre l'accent sur les domaines où les risques sont les plus graves, renforcer les systèmes de protection sociale et garantir l'accès à l'alimentation des groupes les plus vulnérables, notamment les jeunes enfants, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes âgées et les autres groupes à risque.
 - » Puiser dans les réserves publiques de céréales pour faire face aux éventuelles pénuries alimentaires.
 - » Prendre des mesures contre la rétention de denrées alimentaires et d'autres biens essentiels et contre la fixation de prix abusifs, par exemple en mettant en place des lignes téléphoniques [d'information].
 - » Mettre en place des banques alimentaires dans les grandes villes et les autres zones touchées et mettre en place des mécanismes permettant de repérer les personnes dans le besoin et de faire campagne pour collecter des fonds ou des dons en nature, localement ou auprès des diasporas.
- Proclamer que le secteur agricole est un rouage essentiel de l'économie et qu'il doit continuer à fonctionner quelles que soient les restrictions imposées en urgence en raison de la pandémie.
 - » Favoriser la capacité des petits exploitants agricoles à augmenter la production alimentaire et à conserver un niveau de liquidités suffisant, mais aussi privilégier des mesures urgentes visant à réduire les pertes après récolte en améliorant les méthodes de stockage pour les principales denrées alimentaires de base.
 - » Établir des couloirs d'approvisionnement alimentaire (pour la collecte, le transport vers les marchés et la distribution) et les protéger, en particulier pour les États enclavés et insulaires.
 - » Encourager les mesures visant à maintenir les prix des denrées alimentaires à un niveau abordable, telles que la réduction temporaire de la TVA et d'autres taxes sur les denrées alimentaires.
- Les partenaires de développement de l'Afrique devraient assouplir les restrictions à l'exportation existantes, y compris les interdictions d'exportation de denrées alimentaires.

de croissance chez 0,7 million d'enfants supplémentaires³⁴. Parallèlement à la pandémie, une deuxième vague de criquets pèlerins menace l'Afrique de l'Est. On estime qu'elle sera 20 fois pire que celle qui a frappé huit pays de la région au mois de février, laquelle était déjà la pire des soixante-dix dernières années. Ces deux phénomènes conjugués représentent une terrible menace pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans la Corne de l'Afrique.

V. ÉDUCATION

Les fermetures prolongées des établissements scolaires, à tous les niveaux du système éducatif, combinées aux difficultés économiques généralisées, risquent de compromettre les aspirations et de bloquer les perspectives, et donc d'accroître les inégalités. En Afrique subsaharienne, près de 90 % des étudiants n'ont pas accès à un ordinateur à la maison et 82 % ne peuvent pas se connecter à Internet. Les fermetures des établissements d'enseignement frappent plus de 330 millions d'apprenants de tous niveaux et plus de 8,5 millions d'enseignants, dans l'incapacité d'apprendre ou d'enseigner à domicile³⁵. Les téléphones mobiles peuvent certes aider les jeunes apprenants, mais environ 56 millions d'entre eux vivent dans des zones qui ne sont pas desservies par des réseaux de téléphonie mobile, et la situation est systématiquement pire pour les filles et les femmes³⁶. Même lorsque des ordinateurs sont fournis, le manque de fiabilité de l'alimentation électrique et la mauvaise qualité de la connexion à Internet, associés à certains coûts financiers, compromettent l'efficacité de ces investissements. L'amélioration de l'accès à Internet peut réduire les disparités en matière d'accès à l'éducation

en offrant des possibilités d'apprentissage continu et fournir une source vitale d'information et de sensibilisation sur la pandémie³⁷.

ENCADRÉ 5. RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ÉDUCATION

- Renforcer les infrastructures énergétiques, l'accès à Internet et l'utilisation des technologies dans l'éducation, notamment en explorant avec les médias (en particulier la radio) et les fournisseurs de télécommunications mobiles des solutions bon marché permettant de créer un accès aux plateformes d'apprentissage à distance ou en ligne ou de l'élargir.

3.2 Conséquences pour la paix et sécurité

À ce jour, de nombreux pays africains font face aux risques politiques associés aux mesures de lutte contre la pandémie. L'opposition au confinement et aux autres mesures restrictives a été sporadique et la plupart des tensions politiques entourant les élections ont été jusqu'à présent circonscrites. Dans certains pays, la situation de pandémie a renforcé le dialogue politique entre les acteurs nationaux et la mobilisation de l'ensemble de la société en faveur des plans d'intervention nationaux. Toutefois, la suspension prolongée de certaines activités économiques essentielles, la persistance des mesures d'urgence et, dans certains cas, les violations des droits de l'homme qui y sont associées, le report de processus électoraux et de transitions politiques, ainsi que les inégalités

33 https://www.fsinplatform.org/sites/default/files/resources/files/GRFC_2020_ONLINE_200420.pdf.

34 Document d'orientation des Nations Unies sur la sécurité alimentaire et la COVID.

35 UNESCO, Impact du COVID-19 sur l'éducation, disponible à l'adresse <https://fr.unesco.org/covid19/educationresponse> (20 avril 2020).

36 <https://news.un.org/en/story/2020/04/1062232>.

37 L'UNESCO a publié une liste de ressources permettant l'apprentissage avec des outils techniquement simples : <https://en.unesco.org/covid19/educationresponse/solutions>.

dans l'accès à la nourriture et aux services de base qui touchent de manière disproportionnée les pauvres et d'autres groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles ainsi que les enfants touchés par les conflits, pourraient, dans certains cas, se conjuguer pour provoquer des troubles, déclencher ou relancer des conflits ou perturber des processus de paix fragiles. C'est pourquoi les risques politiques associés à la pandémie doivent être surveillés et gérés de près par les acteurs nationaux et régionaux.

Le virus pourrait frapper plus durement les pays en proie à un conflit ou connaissant une transition politique fragile. À mesure que la pandémie se développe, il y a lieu de s'attendre non seulement à un changement de dynamique dans un certain nombre de conflits, mais aussi à une détérioration possible des relations des Nations Unies avec les parties et les communautés en conflit. Malgré le renforcement des opérations de maintien de la paix au cours des dernières décennies, la violence et les conflits, parfois exacerbés par le terrorisme et la propagation des extrémismes violents, la criminalité transnationale organisée et la faiblesse des institutions, continuent de menacer certaines régions, ce qui ne manquera pas de rendre plus difficile la lutte contre le virus. De même, certaines parties du continent souffrent encore de la faiblesse de l'État et du non-respect des embargos sur les armes. Les groupes criminels s'emploient avec un zèle accru à trouver de nouveaux itinéraires et de nouvelles méthodes pour le trafic de drogues et de marchandises illicites, ainsi qu'à exploiter les vulnérabilités de populations qui subissent des pertes de revenus.

Le 23 mars, le Secrétaire général de l'ONU a appelé à un cessez-le-feu mondial pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Faisant écho

à l'initiative du continent visant à « faire taire les armes », le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a également appelé à un cessez-le-feu. Le Secrétaire général a également demandé qu'il soit mis fin à l'escalade de la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la violence domestique, qui accompagne la propagation de la pandémie.

Ces efforts ont déjà reçu un écho positif, puisque 17 États Membres du continent ont répondu à l'appel³⁸. Au Cameroun, au Soudan et au Soudan du Sud, des groupes armés ont annoncé des cessez-le-feu unilatéraux temporaires. Néanmoins, ces réponses restent fragiles et réversibles. En Libye, la trêve humanitaire annoncée s'est révélée fragile, puisque les deux parties au conflit poursuivent leurs opérations militaires sur le terrain. Au Cameroun, bien que l'un des principaux groupes séparatistes armés ait répondu favorablement à l'appel du Secrétaire général, la violence a également continué. En Somalie, Al-Shabaab a intensifié ses attaques. En République centrafricaine, les appels à un cessez-le-feu n'ont pas été pleinement suivis, et les affrontements qui se poursuivent ont fait des dizaines de morts.

I. ADAPTER L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

En 2020, au moins 22 pays africains doivent organiser des élections, dont neuf pour le fauteuil présidentiel. Plusieurs pays ont déjà tenu des élections depuis que l'OMS a déclaré l'état de pandémie³⁹. Certains pays semblent prêts à organiser des élections selon le calendrier prévu ou réfléchissent à leur faisabilité⁴⁰, tandis que d'autres ont décidé de reporter les scrutins⁴¹.

38 L'Afrique du Sud, l'Angola, le Burkina Faso, le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Mali, le Maroc, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe

39 La Guinée, le Mali et le Togo ont organisé des élections.

40 La Côte d'Ivoire et le Ghana examinent la possibilité d'organiser des élections.

41 L'Éthiopie, la Gambie, le Nigéria et le Zimbabwe.

Les retards pourraient être particulièrement sensibles dans les pays dont le paysage politique est très polarisé ou dans ceux dont la constitution ne prévoit pas de dispositions relatives à une gouvernance transitoire. En Somalie, les élections qui doivent avoir lieu d'ici à la fin de l'année marquent une étape politique importante. Dans de tels contextes, un dialogue politique inclusif et soutenu peut être essentiel pour atténuer les tensions qui entourent les élections.

Dans les pays qui choisissent de procéder à des élections, les autorités devront trouver un équilibre entre la tenue de scrutins crédibles et la nécessité de veiller à l'efficacité des mesures de prévention de la COVID-19. Il est essentiel à cet égard de procéder à de larges consultations avec les parties prenantes, notamment les autorités électorales nationales et les responsables de la santé publique. En outre, les candidates, qui ont souvent moins de ressources et de temps à consacrer à une campagne électorale, peuvent être pénalisées de manière disproportionnée par le report des élections ou par l'organisation des scrutins dans des conditions plus restrictives. Toute prise de décisions concernant la tenue ou le report d'élections doit associer l'ensemble des parties et permettre la participation des femmes. Les Nations Unies continuent d'offrir aux États Membres leurs bons offices et un soutien technique en matière d'élections.

II. MAINTENIR LE CAP DES TRANSITIONS POLITIQUES ET DES POURPARLERS DE PAIX

Si, en Afrique, de nombreux processus de paix se poursuivent malgré les perturbations dues à la COVID-19, la pandémie fait planer de nouvelles menaces sur des acquis fragiles, notamment en ce qui concerne le pouvoir, la participation et les priorités des femmes, et sur les évolutions en cours. Cela est particulièrement vrai lorsque des accords sur la paix ou la sécurité

sont en cours de négociation, ou dans les pays mettant en œuvre des transitions politiques ou des processus de paix, comme la Guinée-Bissau, la Libye, la République centrafricaine, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud.

Les capacités internationales, régionales, nationales et locales en matière de bons offices, de médiation, de consolidation et de maintien de la paix sont également affectées par la COVID-19. Les médiateurs et les parties en présence ont dû reporter des réunions et des pourparlers ou annuler des rencontres diplomatiques importantes ou d'autres initiatives visant à instaurer la confiance. Cependant, plusieurs organes tels que le Comité de suivi sur la Libye de la Conférence internationale de Berlin ont tenu des réunions et sommets virtuellement. Pour d'autres processus (par exemple ceux de la République centrafricaine et du Soudan) les discussions ont pu se poursuivre en ligne. Le recours accru à la technologie ouvre de nouvelles perspectives pour améliorer le caractère inclusif des processus de paix. Il convient d'en tirer parti pour assurer la participation pleine et entière des femmes, ainsi que l'engagement des jeunes, et pour combler une partie de la fracture numérique qui peut exister entre les zones urbaines et rurales.

Il est essentiel que les femmes, et notamment celles qui travaillent en première ligne, ainsi que les jeunes, jouent un rôle plus moteur et participent réellement à tous les processus décisionnels liés à la COVID-19. Elles mobilisent leurs communautés pour mener à bien un large éventail d'activités de prévention liées à la COVID-19 et pour maintenir la dynamique de mise en œuvre des accords de paix. Leur participation permet d'obtenir de meilleurs résultats.

III. SOUTENIR LA LUTTE ET LA PRÉVENTION CONTRE LA MENACE TERRORISTE

Dans diverses parties du continent (notamment le Sahel, la Corne de l'Afrique et le bassin du lac Tchad), les conflits, le terrorisme et la propagation de l'extrémisme violent continuent de faire payer un lourd tribut aux populations. Le contexte de la COVID-19 complique la lutte contre l'extrémisme violent, et les pays africains auront besoin d'un soutien renforcé pour maintenir cette mobilisation tout en combattant la pandémie. Au Sahel, on a observé entre février et avril 2020 une recrudescence des actes de violence, lesquels étaient souvent perpétrés au moyen d'engins explosifs improvisés (le nombre des morts a culminé à 1 784 en mars avant de retomber à 726 en avril).

Boko Haram a déjà multiplié ses attaques dans la région du lac Tchad, ce qui a incité les pays de la région à mener de vigoureuses contre-offensives. Au Sahel, les terroristes et les extrémistes violents ont également maintenu leur pression sur les forces de sécurité internationales, nationales et locales. Le groupe a qualifié d'illicégitimes les avertissements et les mesures de santé publique prises par le Gouvernement et fait savoir qu'il s'opposait à la fermeture des mosquées et des écoles islamiques, ce qui rend les populations et les communautés qu'il contrôle particulièrement vulnérables à la contamination par le virus. Al-Shabaab continue à mener des attaques en Somalie, et au Mozambique des insurgés affiliés au groupe État islamique ont conduit des attaques d'une ampleur inégalée à Cabo Delgado. Qui plus est, ces groupes profitent de la pandémie pour propager la haine et l'intégrisme, font courir le bruit que le virus n'est pas mortel, et continuent de rendre des services et d'offrir leur protection dans les zones où l'État est absent. Ces

attaques, néfastes d'un point de vue humanitaire, ont entraîné une augmentation du nombre des personnes déplacées et des réfugiés.

IV. INCIDENCES SUR LES CAPACITÉS LOCALES ET INTERNATIONALES DE SOUTIEN À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ

La pandémie entrave l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment dans le cadre des missions et des équipes de pays des Nations Unies et des interventions régionales, ainsi que les efforts des artisans de la paix locaux⁴². Actuellement, il existe sept opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, et 17 missions politiques spéciales travaillent sur des questions africaines. La pandémie risque de réduire l'efficacité des missions des Nations Unies, entre autres parce qu'elle limite la relève des contingents et restreint les déplacements régionaux ou la capacité d'ajustement opérationnel. Malgré ces difficultés, les missions des Nations Unies continuent de faire leur travail et de soutenir les plans de préparation et d'intervention des pays hôtes, par exemple en fournissant et en transportant du matériel médical, en sensibilisant la population aux mesures de santé publique sur les ondes des radios des Nations Unies, en collaborant avec les partenaires humanitaires et non humanitaires et en soutenant les efforts de coordination régionale.

Les présences des Nations Unies sur le terrain se sont adaptées pour poursuivre leur travail. Par exemple, elles utilisent de plus en plus la technologie pour rester en contact avec les parties aux négociations de paix et les autres acteurs, tout en respectant strictement les mesures prises par le pays hôte dans le cadre de la pandémie, et elles tendent la main aux populations et continuent à protéger les civils tout en appliquant

⁴² Par exemple, la mission en Somalie dirigée par l'Union africaine, la Force multinationale mixte du bassin du lac Tchad et la Force conjointe du G5 Sahel.

les règles de distance physique. Toutefois, dans certains cas, en raison des restrictions imposées aux déplacements et aux réunions physiques avec les partenaires, l'efficacité de ces efforts ou la perception qu'on en a ont inévitablement été affectées. Certaines missions font état de l'hostilité des populations locales, ainsi que de tentatives de faire des Nations Unies un bouc émissaire et d'exploiter les sentiments anti-ONU.

3.3 Incidences sur les droits de l'homme

Le fait d'envisager la gestion de cette pandémie et les mesures de relèvement sous l'angle des droits de l'homme permettra d'obtenir de meilleurs résultats pour tout le monde et de ne pas négliger les groupes vulnérables⁴³. Des mesures telles que la mise en quarantaine, la fermeture des établissements scolaires, le confinement et la limitation de la liberté de circulation, bien que nécessaires compte tenu de l'ampleur et de la gravité de la pandémie, doivent être exceptionnelles, proportionnelles, temporaires et soumises à un contrôle, et elles ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité physique et à la dignité de la personne. Dans plusieurs pays, il a été rapporté que les forces de sécurité faisaient parfois un usage excessif de la force lors de l'application des mesures d'urgence⁴⁴.

Les risques de violences sexuelles et sexistes, ainsi que de graves violations touchant les enfants, notamment dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées et dans les régions touchées par un conflit, ont augmenté. Dans les centres de détention de nombreux pays, la surpopulation continue de compromettre la santé et le respect des droits de l'homme, malgré les efforts faits par les autorités de plusieurs États pour décongestionner les prisons.

Certaines mesures annoncées récemment par l'Afrique du Sud et d'autres pays, telles que la libération conditionnelle de membres des populations vulnérables, sont les bienvenues et constituent un exemple positif.

Il est essentiel que tous les acteurs redoublent d'efforts pour promouvoir la responsabilité, la transparence, la tolérance, la cohésion sociale et l'inclusion et pour assurer le respect des obligations relatives aux droits de l'homme dans le cadre de leur action face à la pandémie de COVID-19 et des mesures de relèvement correspondantes.

Dans diverses régions du monde, la désinformation et les thèses conspirationnistes véhiculées par les médias sociaux et par d'autres plateformes en ligne alimentent les discours haineux contre les étrangers, les réfugiés, les migrants, les personnes rentrant dans leur pays d'origine et celles dont le test de dépistage du virus s'est révélé positif. Les discours haineux liés à la COVID-19 amplifient les inégalités sociales et économiques sous-jacentes, notamment entre les hommes et les femmes, tout en encourageant la violence et en menaçant la cohésion sociale.

La diffusion d'informations précises, claires et reposant sur des données factuelles et les campagnes de sensibilisation comptent parmi les outils les plus efficaces pour lutter contre la discrimination, la stigmatisation et la xénophobie, lesquelles se nourrissent de la désinformation et de la peur⁴⁵. Les pouvoirs publics, les médias étatiques ou privés, les acteurs de la société civile et les propriétaires de plateformes mondiales de médias sociaux sont encouragés à lutter conjointement contre ce phénomène.

⁴³ Note d'orientation du Secrétaire général intitulée COVID-19 and Human Rights: We are all in this together (COVID-19 et droits de l'homme : nous sommes tous dans le même bateau), avril 2020.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Voir les déclarations du Secrétaire général sur la désinformation et les discours de haine.

ENCADRÉ 6. RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ, À LA GOUVERNANCE ET AUX DROITS DE L'HOMME

Paix et sécurité et gouvernance

- Les parties aux conflits doivent faire taire leurs armes pour que la lutte contre le virus puisse se poursuivre sans entrave, conformément aux appels des Nations Unies et de l'Union africaine en faveur d'un cessez-le-feu mondial et à l'initiative intitulée « Faire taire les armes ». Les Nations Unies et ses instruments de rétablissement et de consolidation de la paix doivent être à la disposition de toutes les parties pour les aider à promouvoir la paix.
- Faire en sorte que les décisions concernant les calendriers électoraux soient prises de manière consultative et inclusive afin d'atténuer les tensions qui pourraient survenir en raison de la COVID-19.
- Les mesures prises doivent tenir compte des conflits pour éviter de les attiser. En ce qui concerne la fourniture de services dans le cadre de la pandémie, personne ne doit être exclu et la participation de la population est nécessaire, et les droits de l'homme doivent être respectés dans toutes les mesures prises. Cela inclut le renforcement du rôle moteur des femmes et leur participation réelle, s'agissant en particulier de celles qui travaillent en première ligne et des jeunes, eu égard à toutes les prises de décisions.
- Il est nécessaire que les acteurs africains et mondiaux, en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, continuent à être mobilisés et à jouer un rôle moteur pour faire progresser les principaux processus de paix sur le continent.
- Les parties aux négociations devraient utiliser davantage les outils numériques et tirer parti des possibilités qu'ils peuvent offrir pour renforcer le caractère inclusif des pourparlers de paix.

- Toutes les entités participant à des opérations de paix des Nations Unies et de l'Afrique en fournissant un appui en personnel et sous forme de soutien politique ou financier doivent maintenir leur engagement.

Droits de l'homme

- Il convient d'agir contre les discours de haine et la stigmatisation émanant de dirigeants politiques, d'établissements d'enseignement et d'entreprises de médias sociaux.
- Il importe de trouver des solutions de rechange à la détention préventive et de commuer ou de suspendre temporairement certaines peines afin de réduire les nouvelles admissions dans les prisons et de diminuer le risque de transmission du virus de la COVID-19. De telles mesures seront particulièrement pertinentes dans le cas d'infractions mineures, en particulier celles à caractère non violent et non sexuel.
- Dans le cadre des mesures d'urgence, il est nécessaire de prévoir des procédures pour le traitement des plaintes relatives aux droits de l'homme par les responsables de l'application des lois et d'assurer la formation de ces agents.
- Il convient, dans le cadre des mesures d'urgence, de prévoir une sensibilisation aux droits de l'homme, et la justice doit être accessible afin de garantir l'obligation de répondre de ses actes et le droit des victimes à réparation.
- Un espace doit être garanti à la société civile, à travers des médias responsables et une participation démocratique à la vie politique.

3.4 Conséquences humanitaires

Il est important, dans l'action menée pour faire face à la COVID 19, de tenir compte des liens entre la santé, les questions humanitaires, la paix et le développement. Les 25,2 millions de réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées et apatrides que compte l'Afrique sont parmi les personnes les plus vulnérables à la pandémie. Nombre d'entre eux sont hébergés dans des camps surpeuplés et dans des régions où la sécurité est précaire, où les systèmes de santé sont insuffisants et où l'accès à des prestations telles que la fourniture d'eau et les services d'assainissement et d'hygiène est limité. Des règles telles que le lavage fréquent des mains et la distanciation physique seraient difficiles à respecter dans les camps de personnes déplacées ou de réfugiés se trouvant dans ce genre de situation.

Les conflits violents, auxquels participent souvent des groupes extrémistes, aggravent la difficulté de leur situation car ils causent des dommages à l'infrastructure des services

sociaux. De plus, ils réduisent l'accès humanitaire, perturbent les chaînes d'approvisionnement et empêchent les populations vulnérables de gagner leur vie en toute sécurité et de faire face à la situation. Dans le même temps, la fermeture des frontières, la détention et d'autres limitations à la liberté de circulation augmentent considérablement les risques encourus par les demandeurs d'asile et de protection.

Le 25 mars, le Secrétaire général de l'ONU a lancé un plan d'aide humanitaire mondial de 2 milliards de dollars É.-U. pour financer la lutte contre la COVID-19 dans les pays prioritaires, dont la majorité se trouve en Afrique. Le montant de ce plan a été porté en mai à 6,7 milliards de dollars et il a été étendu à d'autres pays du continent, en même temps qu'une liste de pays à surveiller était établie. Dans ce cadre, les gouvernements ont en outre été encouragés à considérer les travailleurs humanitaires comme des travailleurs essentiels pour assurer l'accès à l'aide humanitaire pendant la durée de pandémie. L'empressement

ENCADRÉ 7. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX ASPECTS HUMANITAIRES

- Maintenir ou accentuer le soutien aux initiatives humanitaires lancées par les Nations Unies et par l'Afrique, tant dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 que des plans d'aide humanitaire propres à chaque pays.
- Maintenir la nature civile des initiatives menées tant au titre de l'action humanitaire que de la pandémie de COVID-19 et faire en sorte que les groupes vulnérables, tels que

les personnes déplacées, les migrants, les femmes, les enfants et les personnes âgées, ne fassent pas l'objet de discriminations et que leurs besoins soient satisfaits, notamment en les intégrant dans les systèmes de santé et les plans d'intervention nationaux.

4. La reprise après l'urgence

Après la pandémie, les efforts déployés pour faire face à la crise sanitaire provoquée par la COVID-19 et à ses implications immédiates, ainsi que pour le relèvement, pourraient ouvrir au continent des perspectives nouvelles. Ces événements pourraient être propices à une transformation, et à l'émergence d'une Afrique plus forte et plus résistante, qui serait non seulement prête à faire face à la prochaine pandémie, mais à mettre les enseignements essentiels de cette expérience à profit dans le cadre de la Décennie d'action. Les pays africains pourraient réduire les inégalités, renforcer les systèmes de santé, la protection sociale, la cohésion et l'inclusion, revitaliser les économies et élaborer de nouvelles politiques à l'épreuve des secousses. Cela demandera non seulement une volonté politique, des ressources et un engagement individuel et collectif de la part des pays africains, mais aussi une solidarité mondiale.

UN TEL CHANGEMENT PORTERAIT SUR PLUSIEURS VOLETS :

LES INTÉRÊTS VITAUX DU CONTINENT

Comme l'a confirmé la pandémie de COVID-19, l'accès aux produits pharmaceutiques est un élément essentiel et prioritaire pour la santé

publique en Afrique. Pour réduire sa dépendance à l'égard des importations de produits pharmaceutiques, l'Afrique devrait accélérer la mise en œuvre de son Plan relatif à la fabrication de médicaments, qui vise à remédier au manque d'accès à des produits médicaux de qualité et abordables. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) pourrait être mise à profit pour promouvoir le commerce des produits pharmaceutiques et contribuer au renforcement des systèmes de santé africains sur le long terme.

Les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 sur les ressources alimentaires de l'Afrique ont montré à quel point la sécurité alimentaire restait une importante priorité pour le continent et mis en lumière le besoin d'une relance de l'action en faveur d'un renforcement des systèmes et du commerce alimentaires. Pour apporter des solutions durables au problème de la sécurité alimentaire, il faut investir dans des systèmes d'irrigation, de stockage, de transport et de transformation des produits agricoles afin d'augmenter la production, de réduire les pertes après récolte et d'atténuer la volatilité de l'offre et des prix des denrées alimentaires.

La pandémie a mis en lumière qu'il appartenait aux États de faire en sorte que les infrastructures essentielles nécessaires en cas d'urgence sanitaire (ports, bâtiments, routes, chemins de fer, aéroports et ponts, mais aussi réseaux

électriques), qui courent de sérieux risques liés aux catastrophes climatiques ou exacerbés par celles-ci, aient une capacité de résilience propre.

L'ÉGALITÉ DES SEXES

La capacité d'entreprendre des femmes, leur force d'entraînement et l'apport de leur activité dans l'économie informelle pour l'ensemble de l'économie sont autant de facteurs susceptibles de favoriser une reprise plus forte, plus rapide et plus équitable. Pour exploiter ce potentiel, il est essentiel de procéder à des investissements ciblés, de faire en sorte que les femmes occupent une place égale dans les fonctions de direction et d'élargir la protection sociale.

LES JEUNES

L'avenir de l'Afrique, dont 60 % de la population ont moins de 25 ans, est dans sa jeunesse. En éduquant cette jeunesse et en lui donnant les compétences nécessaires, on dotera le continent d'une force vive propice à son développement économique et social.

LA GOUVERNANCE

L'expérience acquise dans le cadre de la pandémie de COVID-19 peut contribuer à favoriser un dialogue national et un processus décisionnel inclusifs, à renforcer les contrats sociaux entre les États et les populations, à développer la confiance dans les institutions et à stimuler la consolidation de la paix. Les pays africains pourraient appliquer rigoureusement des stratégies de lutte contre la corruption et améliorer la transparence en matière de mobilisation et d'utilisation des ressources de financement du développement. De leur côté, les partenaires de l'Afrique doivent impérativement honorer la promesse qu'ils ont faite de soutenir la lutte du continent contre les flux

financiers illicites et sa quête d'une plus grande représentation et d'une influence accrue dans les systèmes mondiaux de gouvernance.

Des efforts importants seront nécessaires pour renforcer la résilience, la protection et l'inclusion des populations déplacées, notamment dans les domaines de l'emploi et de l'éducation. Dans la mesure du possible, ces populations devraient être intégrées dans la planification du développement national.

LES ASPECTS FINANCIERS

Les moratoires, l'allègement et la remise de la dette sont importants, mais ils ne suffisent pas. Il convient de corriger les défauts structurels de l'architecture internationale de la dette afin d'éviter les défaillances, qui sont sources de crises financières et économiques de longue durée. Pour éviter les crises de la dette prolongées, l'Afrique devrait chercher de nouvelles sources de financement. Cela consiste notamment à mobiliser davantage les ressources intérieures, à augmenter la production, à créer de la valeur ajoutée et à diversifier l'économie.

Les mécanismes de financement et d'assurance dans le contexte des risques de catastrophe sont des outils essentiels dans le cadre d'une stratégie globale de gestion de ces risques. La Mutuelle panafricaine de gestion des risques pourrait être autorisée à élargir la gamme de ses activités d'assistance à la fourniture d'un soutien financier rapide pendant les épisodes épidémiques⁴⁶.

L'ÉCONOMIE

La pandémie de COVID-19 a amplifié les risques liés à la forte dépendance du monde entier à l'égard de quelques pays en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement de produits essentiels. Puisque les entreprises manufacturières du monde entier cherchent à diversifier

⁴⁶ L'agence spécialisée de l'Union africaine chargée d'améliorer la compétence et l'état de préparation des autorités face aux événements climatiques extrêmes et aux catastrophes naturelles.

géographiquement leurs sources d'approvisionnement, les pays africains pourraient mieux se positionner pour attirer de telles activités. Pour ce faire, ils doivent continuer à développer leurs infrastructures, à améliorer leur logistique, à accroître leurs investissements dans le développement des compétences, à réduire le coût des échanges et à faire plus largement appel aux technologies numériques, notamment en tirant parti de la ZLECAf. L'Afrique pourrait également utiliser le soutien financier qui lui est accordé en vue de la relance pour investir à grande échelle dans les sources d'énergie renouvelables et pour s'affranchir de sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

Les pays ont la possibilité d'agir pour renforcer simultanément leurs systèmes de santé et leurs systèmes économiques, tout en améliorant leur état de préparation et leur résistance aux effets des changements climatiques. Les investissements réalisés aujourd'hui dans l'économie verte sont susceptibles de créer des millions d'emplois dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'agriculture, de la conservation et de la fabrication. Ces investissements sont essentiels pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable.

LES DONNÉES ET LES TECHNOLOGIES

Les pays africains ont la possibilité de tirer profit de la révolution numérique qui est en train de prendre racine sur le continent et de s'adapter aux réalités des changements rendus urgents par la pandémie. Ils devraient pour cela investir dans l'accès à Internet, l'administration en ligne, l'apprentissage en ligne, la justice en ligne, le commerce en ligne et la santé en ligne de façon à renforcer leur efficacité et leur efficacité et à permettre à un plus grand nombre d'Africains de profiter des possibilités offertes.

L'état civil est un outil important pour suivre les effets à long terme de la pandémie. Plus de 40 % des Africains ne peuvent pas prouver leur identité en présentant un certificat de naissance ou une pièce d'identité nationale. Les autorités africaines pourraient accélérer le processus de mise en place de systèmes d'identification numérique en suivant les principes du cadre de la CEA pour une bonne identification numérique, qui repose sur l'inclusion et le respect de la vie privée.

Conclusions

La pandémie de COVID-19 n'a pas épargné le continent africain. L'expérience de chaque pays sera unique, mais certains problèmes sont communs, comme le montre la présente note d'information. À ce jour, il a été tiré parti avec succès de l'expérience acquise dans d'autres régions que la pandémie a déjà touchées plus amplement et le pire semble pour l'instant avoir été évité. Les aides et la solidarité devront considérablement augmenter si l'on veut maintenir cette trajectoire. Il est dans l'intérêt du monde entier de réussir à contrôler la propagation du virus en Afrique, car aussi longtemps qu'il trouvera refuge quelque part, le monde ne sera pas à l'abri. Les Nations Unies continueront à soutenir l'Afrique dans sa lutte contre la menace que représente la COVID 19, dans ses manifestations immédiates et à plus long terme.